



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## âge de la retraite

Question écrite n° 101793

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la question de la pénibilité au travail. La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit l'ouverture de négociations interprofessionnelles sur la définition et la prise en compte de la pénibilité au travail. Le secteur de la construction et du BTP est particulièrement concerné et appelle des mesures fortes en matière de conditions de travail, de vieillissement prématuré des salariés. En effet, une majorité de ces salariés a malheureusement une espérance de vie à la retraite inférieure à celle de beaucoup d'autres catégories socioprofessionnelles. Selon une étude réalisée sur la pénibilité au travail dans le BTP, il ressort que les trois quarts des salariés de la construction courent un risque de pathologie lié au travail. C'est ainsi que 55 % des salariés qui arrivent à l'âge de la retraite ne sont plus en activité mais en arrêt maladie, en invalidité ou au chômage. Contrairement à d'autres secteurs comme les transports, la métallurgie, la SNCF ou la RATP, il n'existe aucune disposition dans la construction permettant de répondre aux problèmes de la pénibilité. À l'évidence, une mesure de départ anticipé pour ces salariés exerçant un métier pénible s'impose au regard des contraintes de travail qui pèsent sur leur espérance de vie. Selon une enquête d'opinion, 96 % de la population soutiendrait une telle mesure estimant, à juste raison, que les personnes exposées à des conditions de travail pénibles doivent pouvoir prendre leur retraite plus tôt que les autres actifs. Elle lui demande donc de bien vouloir lui communiquer l'état d'avancement des négociations interprofessionnelles et son avis sur cette question de justice sociale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101793

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 2006, page 8253